

Présents pour la CGT : Gaëlle ARZUR (Brest), Alexandra BOULAY-DUPE (Nantes), Karine CEVAER (Rennes), Vincent FLOUR (Vanves), Catherine GAUBERTI (Caen), Sophie GOUBIL (Nantes), Jean-Hervé GUILCHER (Brest), Hervé GUILLERMIC (Vanves), Nathanaël LEMAIRE (Orléans), Fernando MALVERDE (Vanves), Sylvain TOCCO (Rouen).

Représentante syndicale : Fabienne LABIGNE (Nantes).

Invitée en tant qu'experte-salariée : Valérie MARQUET (Filière production Rennes).

Une fois de plus, c'est un président sur la défensive, qui a animé la réunion du CE, ne supportant pas la contradiction, tentant d'intimider les élus et de ridiculiser leurs interventions, et au final, restreignant la liberté de parole. Il est même allé jusqu'à quitter brusquement la salle en claquant la porte, sous le regard médusé de l'assemblée.

Le président du CE, manifestement, n'aime pas que les élus dénoncent la baisse de l'activité et la dégradation des conditions de travail. C'est pourtant un fait, ne lui en déplaise. Nous déplorons nous mêmes de devoir constater chaque mois l'aggravation de la politique d'économies, le durcissement du quotidien pour la majorité des salariés et le rétrécissement éditorial et qualitatif sur nos antennes.

Les élus CGT rappellent au directeur du réseau régional que présider un CE demande du self control et du respect pour les élus des salariés.

✓ MOYENS INTERNES : MISE EN PLACE DE LA REFORME

La direction des moyens de fabrication et des ressources humaines du siège est venue apporter des précisions, concernant la mise en place de la réforme des MIF (moyens internes de fabrication), après l'avis du CCE le 4 avril dernier.

- **Équipes légères.** La direction confirme que les salariés des équipes légères de Rennes travaillant également pour la post-production seront rattachés au site post-production de Rennes. Cela concerne 3 salariés (un OPS/mixeur et 2 OPV/étalonneurs)

Pour les autres salariés des équipes légères qui ne font pas de post-prod, leur

rattachement sera discuté en commission de suivi des MIF, en fonction de la répartition réelle de leur activité entre les équipes légères, la vidéo-mobile ou la fiction le cas échéant. Ils conserveront leur affectation à Rennes mais seront rattachés aux équipes de tournage à Paris.

- **Montage.** Sur les organigrammes à date (c'est à dire la situation existante), il y aura bien 5 monteurs. Si un poste devient vacant, la direction regardera si elle le remplace ou pas, comme elle le fait pour tous les postes. Selon Cécile Lefevre, la DRH du siège, l'organigramme-cible qui comprend seulement 3 monteurs ne serait pas l'objectif à atteindre, mais le plancher en dessous duquel le maintien du site de Rennes ne serait pas viable.
- **Cadre de proximité.** Le cadre de proximité qui aura la responsabilité du site de post-prod de Rennes, sera le responsable hiérarchique des salariés de la post-production. Pour les autres personnels rattachés à son site mais dépendant hiérarchiquement de Paris, il assurera simplement un lien de proximité, mais n'aura pas le pouvoir d'arbitrage. Le titre de cet encadrant sera : « responsable des activités de fabrication ». Il sera au niveau n-2 par rapport à Yves Dumond, le directeur des moyens de fabrication.
- **Cadre de gestion administrative.** Le cadre de proximité sera assisté d'un « cadre de gestion administrative » (groupe 5), nouveau poste créé à Rennes, ouvert à la consultation.
- **Vidéo-mobile.** Les équipes vont conserver leur collectif de travail actuel et seront affectées à leur car actuel. Elles pourront au besoin travailler sur d'autres cars, comme cela se fait déjà. La direction assure que les cars continueront à alterner les opérations de vidéo-mobile et les émissions de flux.
- **Maintenance des cars.** C'est le groupe de travail sur la logistique qui devra déterminer comment s'organisent les maintenances. Par défaut, elles se feront sur le futur hub de Saint-Cyr-l'École (Yvelines), mais suivant l'enchaînement des tournages, elles pourraient aussi se faire en région. Il reste à déterminer quel type de matériel devrait être à disposition sur les sites régionaux pour permettre ces maintenances.
- **Lieu d'habitation.** La direction va demander à chaque salarié (hors post-prod), un document justifiant de son domicile fiscal (il y a discussion autour du principe de la feuille d'impôts ou d'un autre document moins confidentiel). Les salariés resteront affectés – et donc défrayés – à partir de leur lieu d'affectation, c'est à dire Rennes, même s'ils habitent à Caen ou à Limoges. Les salariés ayant leur adresse à Paris ne pourront plus prétendre aux frais de mission quand ils tourneront sur Paris, puisqu'ils y seront de fait affectés.
- **Frais de mission.** Les salariés de la filière auront droit aux mêmes dispositifs de

frais de mission que les autres salariés de l'entreprise. Ils pourront donc continuer à bénéficier du forfait. La direction maintient son intention de mettre à disposition des hébergements (appart'hôtels, etc.) sur Paris, mais ils ne seront pas obligatoires.

- **Groupes de travail.** Certains ont déjà commencé à se réunir (sur la logistique, les achats, la planification, etc.), mais ils sont à ce jour uniquement composés des rapporteurs, autrement dit de cadres de la direction. Ils vont désormais être ouverts à des opérationnels, dans la limite de 6 à 8 personnes par atelier. Ponctuellement, d'autres salariés pourront aussi y apporter leur expertise sur tel ou tel sujet. La composition des groupes de travail fera l'objet d'une validation et d'un suivi au sein de la commission de suivi des MIF.
- **Comblement des postes.** Les postes seront comblés au fil de l'eau afin d'assurer la continuité de l'activité. Il y aura de toute façon un tuilage entre les actuels planificateurs et responsables du bureau d'ordre et les futurs cadres nommés sur les postes de responsable des activités de fabrication et de cadre de gestion administrative. Les administratives qui ne postuleraient pas comme cadre de gestion administrative de proximité se verront proposer des postes dans le pool d'assistantes à Paris ou dans leurs « aires de mobilité professionnelle », par exemple au service des achats, etc. Une personne qui ne serait pas retenue sur un poste sera accompagnée, sous le contrôle de la commission de suivi des MIF.
- **Candidatures.** Les personnes dont les postes sont impactés par la réforme seront prioritaires pour postuler. En premier lieu les postes de n-1 vont être pourvus. Les responsables de sites et autres cadres impactés ont jusqu'au 4 mai pour postuler. Les postes seront ensuite ouverts au plus grand nombre.

Une fois comblés ces postes, on comblera les postes des niveaux inférieurs. Les assistantes devront remplir des fiches de vœux. Elles pourront postuler soit sur le poste de cadre administratif, soit dans le pool d'assistantes rattaché à Paris (tout en restant en région si elles le souhaitent).

Les planificateurs et chargés de prod qui voudraient postuler sur des postes de n-2 devront remplir une fiche de vœux avec 2 choix.

La direction n'a pas souhaité suivre la demande des élus qui réclamaient un examen particulier des candidatures des CDD historiques ne souhaitant pas postuler à Paris, afin qu'ils puissent rester sur le site où ils avaient construit leur vie.

- **Accompagnement mobilité.** Les non permanents historiques régionaux qui postuleraient sur un poste à Paris pourront bénéficier du pass mobilité de l'accord collectif.

- **Organigrammes.** De nouveaux organigrammes de la direction des moyens de fabrication (anciennement direction des opérations) prenant en compte les évolutions du projet seront communiqués d'ici 15 jours.

La commission de suivi des MIF se réunit à Paris mardi 24 avril.

✓ SUR LES ANTENNES

Quand les politiques d'économies ont commencé, les régulateurs d'activité ont inventé les périodes de haute et de basse activité. Très vite, la haute activité a laissé la place à une activité « modulée », les périodes basses, elles, se multipliant. Désormais les périodes de basse activité approchent de la croute terrestre... A l'occasion des ponts de mai, c'est la fête du journal des initiatives ou de l'édition des locales qui fleurissent partout, qui à la place du Soir 3 régional (Bretagne, Ile de France), qui dans le JT du Soir (Pays de la Loire), qui dans le JT du midi ou le samedi.

Interpellé à ce sujet par la CGT, Michel Barthen, le directeur de **France 3 Pays de la Loire** répond, lapidaire et péremptoire : « c'est quelque chose de courant, la diffusion du sat, et ça fait plus d'audience que le JT régional ».

Selon lui, les équipes « ont besoin de souffler » après la forte actu liée à Notre-Dame-des-Landes. Si les élus se réjouissent de la couverture de cette actu, ils soulignent que la fatigue des équipes vient du sous-dimensionnement généralisé des moyens (non remplacement des arrêts qui explosent). Prendre ce prétexte pour rabougir ensuite l'antenne en mai, c'est un peu la double peine.

En Bretagne, la direction a finalement fait marche arrière pour la diffusion de l'édition des initiatives dans le 12/13. Au final, on ne produira pas plus, mais on diffusera des sujets des régions limitrophes pour remplir le journal, dans une rubrique intitulée « Escapades » (des idées des sorties à moins de 3h de la Bretagne).

En Normandie, la direction s'est confortablement assise sur le protocole de sortie de grève du printemps 2017, qui limitait à 60 jours, les éditions mutualisées chaque année. En janvier, on était déjà à 64, sans compter les mutualisations pour raisons éditoriales (Journée de la Paix, Mémorial, Mai 68, etc.). Droite dans ses bottes (qui lui servent à piétiner les textes qu'elle signe), la direction répond que les contraintes évoluent. Si on comprend bien le DRH du réseau Olivier Godard, les protocoles d'accord n'ont pas vraiment vocation à être respectés et la direction ne se sent pas tenue de les appliquer... Quant à Stéphane Gaillard qui ne s'embarrasse jamais trop d'explications, il répond, désinvolte : « Je pense qu'il faut qu'on fasse vivre la Normandie ».

Quid des économies dégagées dans ces synergies ? Bénéficient-elles à d'autres objectifs éditoriaux normands ? Réponse langue de bois de M. Montels : « elles bénéficient à toute l'entreprise » (on est tous frères, tenons-nous par les mains et

dansons nus au milieu des marguerites). Bon évidemment, quand on fait remarquer que les économies profitent par exemple à la rédaction de France 2, qui elle, n'est pas mise à contribution comme le réseau, la direction change rapidement de sujet.

Plus généralement, en mai, deux opérations de réseau, qui collent à souhait à la politique macroniste (on espère que tant de déférence pour le pouvoir permettra au moins de limiter les dégâts pour FTV, mais on n'y croit pas deux secondes...) : une journée de l'Europe (c'est le petit Jupiter qui va être content !), le 9 mai et une journée de l'apprentissage (c'est encore le petit Jupiter et Madame Penicault qui vont être contents !), le 28 mai. On attend la journée de la fin des services publics, la journée du dynamitage des retraites, la journée de la reconduite à la frontière des réfugiés, etc.

Interrogé sur l'avenir de l'émission *Littoral*, le directeur de France 3 Bretagne précise qu'une journaliste de la rédaction est détachée pour 6 mois sur le poste de responsable d'édition de l'émission. Par ailleurs, des consultations sont en cours avec des producteurs, pour une production exécutive sur le tournage des plateaux, même si la direction assure que les tournages et le montage seront toujours assurés par la Filière. A la sempiternelle question : pourquoi faire appel à une production exécutive, la sempiternelle réponse qui ne veut rien dire (et qui est même assez insultante pour les salariés de France 3) : « on souhaite une nouvelle écriture... ».

En **Ile de France**, on évoque pour la rentrée un retour de la fabrication en interne des plateaux de 9h50 le matin. Visiblement la collaboration avec KM Productions et sa remorque-plateau a suscité trop de problèmes (et pas les subventions escomptées)... Le chef de centre, Frédéric Hertz évoque une réflexion autour de 3 options : un rapatriement dans le grand studio du JT, dans l'espace hub ayant servi temporairement aux JT pendant l'installation du nouveau décor ou, coup de théâtre, dans le petit studio aujourd'hui condamné suite à l'incendie, qui pourrait reprendre du service, selon la direction, si l'expert judiciaire rend son rapport le 30 juin. Wait and see...

✓ **BILAN DU PLAN DE FORMATION 2017**

Alors que les sommes investies dans la formation pour le pôle Nord-Ouest ont baissé en 2017, les élus ont réitéré les critiques qu'ils formulent d'année en année et qui ne progressent pas, ou trop peu.

- Peu de budget pour des formations individuelles.
- Des retours très inégaux aux demandes des salariés (certaines régions sont très mauvais élèves, comme dans pas mal d'autres domaines malheureusement...).
- Aucune visibilité pour les élus du taux d'acceptation des demandes des salariés.
- La planification du e-learning reste très compliquée.
- Un déséquilibre au détriment des femmes, sans politique volontariste de la direction.

- La part des formations destinées au numérique largement en deçà des enjeux (seulement 11% de la formation) et dont les PTA ne bénéficient quasiment pas (seulement 7 salariés en 2017). Sur ce point, Olivier Godard renvoie à la phase 2 de l'accord sur les compétences complémentaires de France 3, qui pourrait inclure de nouveaux bénéficiaires. Qu'il commence par faire appliquer loyalement la phase 1 et on en reparlera...

Au vu de toutes ces remarques, les élus ont rendu une nouvelle fois un ➔ **avis négatif**.

Plus de détails également dans le ➔ **compte-rendu** de la commission emploi-formation.

✓ **MOYENS TECHNIQUES : LA PAUPERISATION**

La commission des nouvelles technologies a fait le point sur les perspectives d'investissements techniques pour le réseau régional, ainsi que sur le déploiement des nouveaux habillages et décors qui suscitent un mécontentement assez généralisé dans le réseau. Voir ici le ➔ **compte-rendu**.

Pour résumer, les grandes orientations figurent dans un « schéma directeur technique », censé « partir du besoin éditorial et de la stratégie de développement », selon Laurent Lemaire, le directeur national des moyens. Et quand on lit ce qui ressort de ce fameux schéma, on ne donne pas cher du développement ni de l'éditorial, contrairement aux grandes ambitions affichées :

Les DSNG vont disparaître progressivement. Ils seront peu ou pas renouvelés, mais plutôt remplacés par les équipements 4G. M. Lemaire ose, sans rire, affirmer que les DSNG ne correspondent plus à la demande éditoriale, d'ailleurs la preuve, c'est qu'ils ne sortent quasiment plus, car les rédactions préfèrent des Aviwest plus souples. Beau déploiement de mauvaise foi. Si les DSNG sortent moins, c'est parce qu'on les refuse aux responsables éditoriaux qui les demandent, économies obligent.

La direction prétend par ailleurs résoudre le problème des zones blanches avec des antennes 4G à aimanter sur le toit des voitures de reportages. Mais quand il n'y a pas de réseau, on peut aimanter tout ce qu'on veut, il n'y a pas de réseau.

Les équipements plus lourds, en nombre très limité (les 6 VPTL actuels, les 4 CCR upgradés en HD dans la moitié Est de la France) seront mutualisés entre les 24 antennes régionales de France 3. Selon la direction, il n'y a pas d'intérêt à investir dans « des équipements lourds qui dorment au garage ». Et M. Montels d'assurer : « aujourd'hui, les outils répondent aux besoins, ne les dictent jamais ». T'as qu'à croire...

Quant aux régies, on comprend que leurs ambitions seront revues à la baisse, même si le directeur national des moyens soutient que pas du tout, mais reste particulièrement

peu précis. On évoque désormais des zones (zone mélangeur vidéo, zone point de diffusion, etc.), non plus des postes et Olivier Godard répond, un peu crâne : « on ne s'interdit rien sur le nombre de techniciens en régie ».

Le fameux schéma directeur – des orientations conçues hors sol par des ingénieurs et des chefs – prévoit en outre que dans le futur, les scriptes gèrent, via Lisa, le « play » des serveurs en régie, histoire, on imagine, d'économiser un poste de vidéo. Comme si par ailleurs les scriptes n'avaient que ça à faire... Apparemment, ces penseurs ne connaissent pas la réalité des métiers sur lesquels ils entendent empiler des tâches. Réponse d'une élue scripte CGT à Laurent Lemaire : « vis ma vie pendant une semaine et on en parle ».

Le directeur des moyens, qui affirme qu'aujourd'hui on ne se projette plus à 3 ou 5 ans en termes d'investissements techniques (ça se fait partout bien sûr, mais pas dans le réseau régional), tente de justifier ainsi l'absence d'investissements dans des moyens lourds. Il reconnaît même avoir « beaucoup hésité à upgrader des DSNG et des CCR ».

Côté HD, à part Centre Val de Loire qui est déjà équipé et la Normandie qui devrait l'être sur 2019/2020, on n'est pas près d'en voir la couleur dans les autres régions de l'ex-pôle. Et, selon M. Lemaire, tant que les régies ne sont pas HD, on n'upgrade pas les CCR. D'ici qu'on y arrive, les camions serviront à élever des poules...

Interpellé sur les nouveaux décors et l'interdiction des micros HF en région, Laurent Lemaire soutient que cela « répond à un besoin éditorial ». En octobre dernier, le même comptait pourtant avec gourmandise tout ce qu'il allait pouvoir économiser : « le fait de passer en micros filaires permet de faire non seulement une économie financière mais d'avoir une démarche RSE (responsabilité sociétale des entreprises) non négligeable. Cela représente l'équivalent de 26 300 piles par an ».

En tout cas, pas question d'y déroger, c'est le schéma directeur, c'est comme ça. Le national a des micros HF ? « Il ne faut pas se comparer au national ». La plus belle réponse a été faite aux DP de Vanves : les micros HF seraient réservés aux invités de prestige (en Ile de France, comprenez la présidente du Conseil régional et la maire de Paris). Chacun appréciera...

On aura donc compris que dans l'esprit de nos dirigeants, il y a d'un côté la vraie télévision – nationale – et de l'autre la télévision pour les gueux. Quelle crédibilité peuvent-ils avoir après ça ?

Après ce débat déprimant et exaspérant, les élus unanimes ont adopté une ➡ **motion** pour dénoncer ces orientations.

✓ **A VENIR**

➡ **Prochain CE** : 1^{er} juin.

➡ **Prochain CCE** : 12 et 13 juin.

➡ **Vos élus CGT se tiennent à votre disposition.**



Avis du CE sur le bilan du plan de formation 2017

Les élus prennent acte d'un bilan financier de la formation professionnelle en baisse en 2017 sur le périmètre de l'ex-pôle Nord-Ouest. Il totalise 532 000 €, dont les 2/3 sont à la main du central. Seulement 22% des stagiaires ont relevé du budget régional, qui doit tout à la fois prendre en charge les formations locales collectives à la demande des directions régionales et les formations individuelles issues des entretiens annuels.

Les élus déplorent que l'on n'ait pas beaucoup progressé sur les retours faits aux salariés, concernant les refus à leurs demandes de formation. Des retours épars, ont été faits par certaines IRH, pas par d'autres. Le bilan est insatisfaisant, malgré la récurrence de la demande des élus chaque année de longue date.

De leur côté, les élus n'ont aucune visibilité sur l'adéquation entre les demandes des salariés et les actions de formation effectivement réalisées.

Sur le numérique, on est encore une fois bien loin des enjeux affichés. 11,3% des stagiaires et moins de 12% des heures de formation effectuées. Par ailleurs, l'accès au web reste journalistique à une écrasante majorité. Seuls 7 PTA (contre 45 journalistes) ont été formés en 2017 sur tout le Nord-Ouest. La direction renvoie à des appels à candidatures dans le cadre de l'accord sur les compétences complémentaires de France 3.

Côté égalité professionnelle, le déséquilibre au détriment des femmes s'est accentué de 4 points. Elles ne sont que 37% à avoir bénéficié d'actions de formation, alors qu'elles représentent 43% de l'effectif. Les explications de la direction sur une surreprésentation des formations techniques ne dénotent un politique volontariste de rééquilibrage, contrairement aux discours officiels de la direction.

Les formations à la prévention des risques sont de moins en moins diversifiées et se réduisent essentiellement à l'habilitation électrique et au secourisme, en laissant de côté toutes les problématiques de risques psychosociaux et de qualité de vie au travail.

Sur le e-learning, la planification reste insuffisante et parfois complexe à obtenir. Les élus réaffirment qu'il est nécessaire d'accorder aux salariés un temps suffisant pour que la formation atteigne son objectif. Ils demandent à la direction de refaire une communication claire à l'ensemble des salariés.

De même, ils convient d'informer sur l'évolution des dispositions en matière de compte personnel de formation et/ou d'activité.

Au vu des éléments énoncés ci-avant, les élus donnent un avis négatif au bilan du plan de formation 2017 dans l'ex-pôle Nord-Ouest.

Adopté à l'unanimité.
CFDT, CGT, FO, SNJ et SUD s'associent.

Rennes, le 17 avril 2018



Rapport de la commission Emploi-Formation sur le bilan 2017 du plan de formation du Pôle Nord-Ouest

Présents : Jean-Noël Espié, Agnès Voiret, Nathanaël Lemaire, Marc Moiroud, Maryse Lamy, Lionel Bonis

Pour la Direction : Fabienne Liquet, Annabelle Laurin et Barbara Lecouey.

Tout le monde s'accorde à dire qu'il sera impossible d'atteindre en terme d'évolution budgétaire le niveau record de 2016 qui était de 760 000 euros. En 2017, le budget réalisé est de 531 966 euros. 2016 restera une exception, tandis que 2017 nous replace dans l'évolution à long terme du budget formation du Pôle Nord-Ouest.

Le niveau de formation reste élevé grâce au budget central qui prend en charge les formations dites de process (ex I-media 107 947 €, camera 40 800 €). Ces formations sont déclinées dans tout France 3 Région car il s'agit d'une décision de politique nationale à travers les grands axes stratégiques de l'entreprise.

Parallèlement le budget central prend à sa charge l'essentiel des formations d'adaptation à l'outil, alors que le budget du PNO diminue (190 499 euros en 2017) et se concentre sur des formations individuelles en lien avec l'entretien professionnel ou des adaptations locales collectives (demande CODIR).

Les fonds mutualisés sont la troisième source de financement de la formation. Ils sont orientés vers des formations validantes certifiantes. Ils sont une source de financement instable puisque la réforme du 5 mars 2014 à peine déployée (CPF), le législateur nous en annonce une nouvelle.

L'exercice formation 2017 est marqué par un taux de réalisation de 85%, un réalisé en dessous du prévisionnel en lien avec l'abandon en cours d'exercice du renouvellement de la régie de Vanves. Ce projet phare de la formation concernant « l'axe technologique » a dû être annulé début octobre. Les 50 000 euros provisionnés n'ont pu être que partiellement redistribués aux autres antennes. Seuls les opérateurs de prise de son ont vu leur formation réalisée puisque la console son et le réseau d'ordres ont été les seuls équipements renouvelés.

Dans les actions liées aux programmes et à l'information, le numérique a concerné 48 stagiaires. Ce volume de formation au numérique va se poursuivre de manière pluri-annuelle. Il est mis en place un roulement de fonds destiné à amener progressivement l'ensemble des collaborateurs à s'approprier le numérique.

Conformément à l'engagement de la direction nationale, les formations DOIR ont bien été prises en charge intégralement par le budget central pour 24 journalistes.

2018 sera la dernière année des formations DOIR pour les rédacteurs, tandis qu'arrive une formation DOIR de deux jours à destination des journalistes reporter d'images.

En raison des échéances électorales de la période, la formation « élection législative » a concerné le plus de journalistes en 2017 (57).

Pour les administratifs, les formations se portent principalement sur la maîtrise de logiciels et quelques parcours de reconversions.

Peu onéreuses, prise en charges par des fonds mutualisés et concernant un grand nombre de stagiaires, les formations liées à la prévention des risques, la santé et la qualité de vie au travail, ont concerné 144 stagiaires .

Trois dispositifs CPF financent des formations de longues durées sur le temps de travail, il s'agit de reconversions.

Par ailleurs, au moment où le CPF est remplacé par le Compte d'activité, il est urgent pour tous les salariés d'inscrire leurs heures de DIF acquises dans leur compte (moncompteactivite.gouv).

Sur 457 stagiaires et 6026 heures stagiaires, les statistiques montrent un accès relativement égal à la formation, quelle que soit la classe d'âge. Par contre, les femmes qui constituent 44% des salariés de l'entreprise ne représentent en 2017 que 37% de la population formée.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION NOUVELLES TECHNOLOGIES

Rouen le 13 avril 2018

Présents pour la commission : Laurence Vaury (Orléans), Arnaud Reguigne (Orléans), Marc Moiroud-Musillo (Rouen), Patrick Mertz (Caen), Sylvain Tocco (Rouen), Jean-Noël Espié (Vanves).

Pour la direction : Laurent Lemaire, Directeur de l'exploitation, des moyens et de la performance opérationnelle.

Avancement du développement des VPTL et renouvellement des CCR

Pour les moyens de captations, la direction tiens à préciser que s'ils sont entreposés dans des antennes, celles-ci n'en sont pas propriétaires. Les moyens sont à la disposition du réseau de France 3. Selon Laurent Lemaire, on ne peut plus se permettre d'avoir 24 VPTL ou DSNG.

Il y a actuellement 6 VPTL dans le réseau qui tournent. Dans notre périmètre, seul le 6 (dédié à la base à la formation et le seul non affecté à une antenne) est utilisé. Dans toutes les antennes, des experts VPTL sont ou seront formés afin de pouvoir l'utiliser pour des opérations. Charge à eux de former leurs collègues sur ces outils quand ceux-ci seront dans leur antenne... Selon aussi les possibilité de formations.

En fonction des demandes d'utilisation et des besoins la direction ne s'interdit pas d'acquérir un 7^{ème} VPTL. La balle est dans le camp des directeurs régionaux...

Petit rappel ces véhicules ont été conçus pour fonctionner en régie « ouverte » il n'y a aucune contre-indication pour les équiper au cas par cas d'un Ross comme cela a été fait à Poitiers, même si cela ne résout pas la problématique de l'espace (manque de postes de travail).

Chaque VPTL devrait être équipé de liaison HF ; c'était dans le projet initial, mais cela n'est toujours pas effectif. De plus, chaque antenne devrait aussi disposer d'une liaison HF.

En ce qui concerne les DSNG, la première vague de DSNG Vito automatiques (5 véhicules dont ceux de Caen et d'Orléans) ne seront pas remplacés. Les autres Vito semi-automatiques seront upgradés en HD en commençant cette année par ceux dont les régies sont déjà HD (Lille/Amiens, Besançon/Dijon et Strasbourg). 3 autres véhicules seront upgradés en 2019 (Rouen???)

Nous ne disposerons plus d'un DSNG par antenne. La direction rappelle que l'info nécessite des moyens légers et que dans le réseau nous disposons d'environ 140 Aviwest.



Afin de lutter contre les zones blanches, la direction en coopération avec Aviwest travaille sur une intégration des boîtiers aux véhicules de reportage VRLC (véhicule de reportage léger connecté) ; l'idée est de booster le signal grâce à une antenne aimantée qui se placerait sur le toit du véhicule augmentant les chances de capter du réseau... quand il y en a...

Nous avons aussi évoqué les problèmes d'ordres pour les directs Aviwest dus à l'utilisation du réseau SFR pour la flotte téléphonie. La direction préconise l'usage d'un téléphone attribué à l'Aviwest qui pourrait avoir une carte SIM Orange.

A noter que les VRC ne sont plus en odeur de sainteté et que leur déploiement n'est plus d'actualité.

Enfin en ce qui concerne les CCR, 3 d'entre eux seront upgradés en HD (Hauts de France, Grand-Est et Auvergne-Rhône-Alpes). A noter que celui de Corse sera aussi upgradé, mais nous ne pouvons pas les considérer dans la « flotte » pour des problèmes évidents de rapatriement sur le continent. Le mélangeur (Black Magic ATEM panel 2 M/E et mélangeur 4 M/E) et la Grille (Black Magic Smart VideoHub 20x20 ou 40x40) sont les équipements retenus.

Un 4^{ème} CCR « continental » sera upgradé en HD, aucune confirmation sur son origine. Quid des autres CCR dont celui des Pays de la Loire, upgradé à domicile, et celui de Normandie qui lui a été downgradé (doté d'un mélangeur Broadcast Pix Mica 1000 récupéré sur le potentiel des VPTL) ?

En ce qui concerne les régies fly, la direction laisse la main aux chefs de centres. Elles ne sont pas gérées au niveau central. « Tant mieux » si on peut les exploiter, les antennes font ce qu'elles veulent ou... ce qu'elles peuvent avec.

La commission relève qu'il sera de plus en plus difficile de se former sur les nouveaux équipements ou de maintenir ses connaissances sur des outils qui ne seront plus disponibles dans les antennes.

Point sur les changements de décors

Suite au retour d'exploitation des régions, le réalisateur en charge de la charte mise en image apportera de nouvelles préconisations avant fin avril. Il est toutefois possible et conseillé de le faire intervenir en région pour résoudre des problèmes spécifiques.

Des ajustements seront possibles à la marge dans l'avenir. La direction rappelle que la charte de mise en image est un choix artistique, qui a été soumis à concours. Elle souligne qu'il y a eu un défaut de communication durant le projet : les rédacteurs en chef n'ont pas bien fait remonter les informations. Si la charte de mise en image conditionne l'ordre des séquences du journal, ils en étaient prévenus.

La direction rappelle que les « déplacements en voix » ne sont pas permis à l'antenne, mais que des déplacements muets sont autorisés. Le présentateur peut donc bien se déplacer entre des séquences, un invité peut bien rejoindre le plateau, etc.



Par conséquent le retour des micros HF n'est pas d'actualité. Tant pis pour la forêt de micros visibles à l'antenne.

Les nombres d'OCP (voies caméras) ainsi que la numérotation des caméras et des micros sont à l'appréciation du Chef de centre et de ses équipes.

Pour les régions ayant des problèmes avec leurs murs d'image, Il est préconisé par la direction technique, d'espacer les dalles entre elles, afin d'éviter une surchauffe. Encore un problème de descente des informations.

Point sur les renouvellements des régies

Les prochaines régies à être renouvelées sont celles de Nancy, Reims et Rouen (déménagement). Celle de Caen suivra en 2019/2020.

Les régies seront optimisées pour un usage nominal (JT journaliers) avec possibilités d'options pour les émissions spéciales (élections). On s'achemine vers une réduction des capacités des nouvelles régies pour coller aux mieux aux besoins et surtout aux contraintes budgétaires.

Pour les différents postes de travail des futures régies, la direction préfère parler de zone de travail. Les régies devraient être composées comme suit :

- Une zone mélangeur vidéo
- Une zone mélangeur son
- Une zone contrôle (vision + pilotage des caméras)
- Une zone échanges (envois mode fichier - I-transfert I-media-) / trafic (envoi mode temps réel -Wan et Sat)
- Une zone point de diffusion
- Une zone diffusion des palettes
- Une zone scripte
- Une zone pilotage rédactionnel (rédacteur en chef + chef d'édition + éventuellement un 3ème poste).

Le fait de parler en zone permet un certain flou dans l'affectation de ces postes de travail à une ou plusieurs personnes ou bien une seule personne pour plusieurs zones.

Important le « play » des serveurs serait implémenté dans Lisa et sera donc, selon la direction, effectué par les scriptes... Il semble que la direction pense que les opérateurs vidéos planifiés aux serveurs ne font que cela de leur journée... A votre avis, qui charge les playlists, y intègre les fichiers manquants, prépare et finalise les diffusions automatiques et surtout pourquoi alourdir encore un peu plus les scriptes déjà bien occupé.e.s ?

Cette « solution » étant implémentée à Lisa, ne sera vraisemblablement pas réservée qu'aux nouvelles régies.

Le discours de la direction est le suivant : « L'idée n'est pas forcément d'économiser des postes, mais de changer de pratiques. On est obligés de montrer qu'on est capables de changer nos pratiques (face à la tutelle) »...

La direction technique pense que cette organisation n'aura pas de conséquences sur l'emploi, le CE voudra certainement avoir l'avis de la direction RH à ce sujet.

Autres sujets traités :

Dans les locales et pour les prochains renouvellements de station de montage, il n'est pas prévu d'écrans vidéos ; il s'agit pour la direction d'une décision économique (250 € par x salles de montages par 24 régions). La direction ne compte pas dépenser plus qu'il n'en faut pour ce qu'elle appelle un « gadget » et affirme qu'il existe des solutions pour contrôler le tramage d'une vidéo...

Tout comme les micros HF du plateau pour les JT, ce n'est pas négociable car c'est issu du schéma directeur.

En Centre-Val-de-Loire, les équipes de TVR tournent des émissions destinées à être diffusées en HD avec des Caméra XD. Il serait plus judicieux de les tourner avec des PXW-X400. Or on ne peut plus en commander car l'appel d'offre est clos. En revanche la direction a récupéré auprès de l'Outre-mer un certain nombre de caméra PXW-X400 de 1^{ère} génération.



Motion sur les choix techniques régionaux

La direction s'abrite derrière un choix éditorial pour justifier la mise en place des nouveaux décors, charte et habillage dans le réseau régional de France 3.

Ces évolutions compliquent au quotidien la vie des exploitants, elles restreignent les possibilités techniques et éditoriales, mais la direction ne souhaite pas y déroger. Elle reste notamment arc-boutée sur l'interdiction des micro HF, alors qu'ils continuent à être utilisés, à raison, dans les éditions nationales.

Pourquoi ces choix ? Parce qu'il ne s'agit que du réseau régional ?

Doit-on comprendre qu'il y aurait une antenne premium, l'antenne nationale, et une sous-télévision chez les provinciaux ?

La présentation du « schéma directeur » technique mis en avant par la direction de l'exploitation peut le laisser penser : disparition progressive des DSNG non renouvelés, moyens techniques de captation et de transmission mutualisés à terme entre les 24 antennes régionales, généralisation des équipements 4G, rares CCR upgradés vers la HD. Quant aux futures régies, un certain flou demeure sur leur dimensionnement.

La direction a beau assurer qu'il s'agit de s'adapter aux projets éditoriaux, il apparaît de manière patente que le but est avant tout de faire des économies de grande ampleur.

Ces projets bureaucratiques, déconnectés du quotidien, auront un impact direct sur l'emploi et les conditions de travail des salariés (par exemple l'empilement des tâches pour un certain nombre de métiers comme les scriptes). La direction dit ne rien s'interdire à ce sujet.

Quelle est au bout du compte la stratégie du réseau régional pour la fabrication de ses programmes ?

Ces orientations amènent à s'interroger sur le fameux doublement des programmes régionaux annoncé pour 2020, voire sur l'inversion du modèle prônée par la présidente. comment fera-t-on quand on ne disposera plus des outils ni des savoir-faire pour les fabriquer ?

A l'heure où, déjà, l'activité au quotidien se rétrécit, où les périodes de basse activité sont de plus en plus basses, où les choix éditoriaux sont conditionnés en permanence par les questions de moyens, ces choix inquiètent au plus haut point les élus du CE France 3 Nord-Ouest.

Doit-on comprendre qu'il s'agit à terme de l'externalisation pure et simple de la fabrication des programmes qu'est en train de préparer la direction de cette entreprise ?

Les élus se refusent à accepter le rabougrissement des régions de France 3.

Adopté à l'unanimité.

CFDT, CGT, FO, SNJ et SUD s'associent.

Rennes, le 17 avril 2018